

Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE DU GESTIAUX 8 1367 RAMILLIES Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
14/04/2026

📅 Prochaine visite avant le:
14/04/2027

👤 Agent-visiteur:
Robin Nève

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Maison des Notaires de Brabant Wallon ASBL
Adresse	PLACE ALPHONSE BOSCH 17, 1300 WAVRE, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	
Adresse	RUE DU GESTIAUX 8 1367 RAMILLIES Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE DU GESTIAUX 8 1367 RAMILLIES Belgique
Numéro de compteur	1SAG1100176544
GRD	Ores
Type de locaux	Maison Unifamiliale

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	1SAG1100176544
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VFVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40A 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	20
Description de l'installation	30mA 40A 4p 7 disj 20A 2p 2,5 1 disj 20A 2p 1 disj 10A 2p 1,5 1 disj 10A 2p 2,5 1 disj 20A 2p 6

Contrôles et essai

Équipements de test:

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	20
Isolement ($M\Omega$)	0,43
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1; 9.1.1; 9.1.2
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Coffret(s) électrique		
204	(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
208	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
210	Réaliser et/ou compléter le repérage avec lettres pour les circuits initiaux et des chiffres pour le positionnement dans les circuits initiaux.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
Liaisons équipotentiels		
300	Les liaisons équipotentiels principales sont manquantes, incomplètes ou leur section est insuffisante.	L1:5.4.4.1.
307	La liaison équipotentielle supplémentaire de tous les conducteurs de protection des machines et appareils est manquante.	L1:4.2.3.2.

Presse-étoupe manquant prise garage.

L'isolement de chaque circuit doit être de 0,5 MOhm

Remarques

Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Ce rapport est valable pour la vente de l'habitation.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 14/04/2027 . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Robin Nève

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

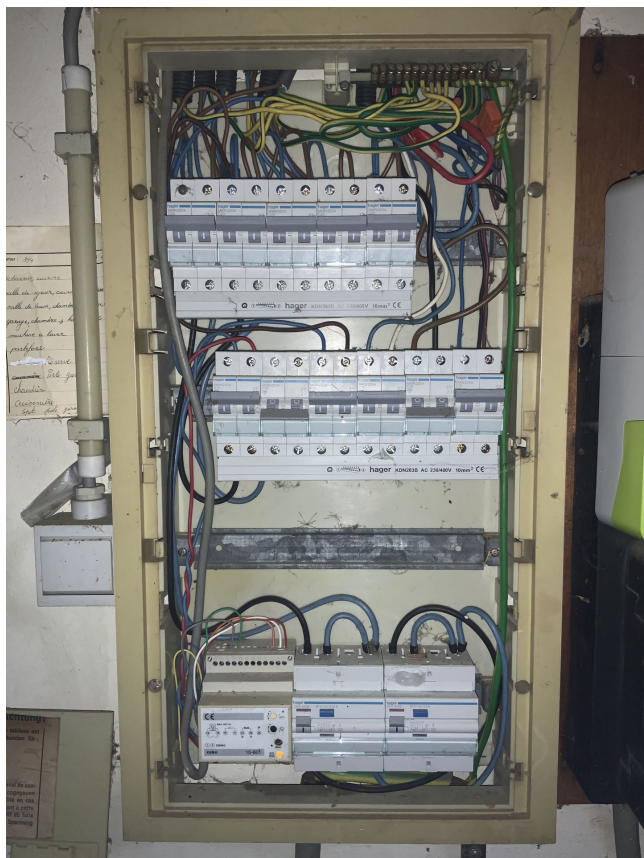


Tableau 1